

SPECIAL CLASSEMENT

Nouvelles Règles concernant le Calcul du Classement

Applicables pour l'Année Sportive 2010

Après validation par le Bureau Fédéral et le Comité de Direction des 4 et 5 Décembre derniers, nous vous informons de deux nouvelles règles concernant le calcul du classement **applicable pour l'année sportive 2010**.

1- **PENALISATION DE LA DEFAITE**

Après des tests significatifs effectués sur les palmarès du classement 2010, une nouvelle formule de calcul du nombre de victoires supplémentaires a été adoptée, afin de sanctionner plus sévèrement les défaites significatives.

La formule actuelle : $V - E - 2 I$ est remplacée par la suivante : $V - E - 2 I - 5 G$

Dans laquelle :

- V = nombre de victoires (victoires par W.O comprises)
- E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par wo non comprises)
- I = nombre de défaites à un échelon inférieur
- G = nombre de défaites à deux échelons inférieurs et plus, et par WO à partir du 3^{ème}.

2- **BONIFICATION 15 POINTS PAR PARTIE GAGNEE**

Cette bonification mise en place en 1997 pour les championnats de ligue 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} série seniors est régulièrement mal codifiée lors des homologations et attribuée à tort, à certains championnats jeunes ou/et seniors plus.

Aussi, dans un souci d'équité la règle suivante a été adoptée :

Bonification de 15 points par partie gagnée en championnats individuels jeunes, seniors et seniors plus dans les Championnats régionaux de Ligue y compris dans les phases départementales disputées par élimination directe. Il en sera de même pour le championnat de France.

Cette bonification est plafonnée à 45 points (3 victoires).

Rappel

Pénalisation des W.O.

Toute joueuse ou tout joueur ayant **5 WO et plus**, descend d'un échelon à l'issue du calcul du classement (au lieu de 6 WO, les années précédentes).

(Article 38-paragraphe H des Règlements Sportifs 2010).